

## Accompagnant Educatif et Social

### LIVRET D'ACCUEIL

#### 1. Introduction

Vous êtes candidat à l'entrée en formation, visiteur, stagiaire, intervenant au sein de la formation d'AES au Lycée Louis-Jacques Goussier, soyez les bienvenus !

Ce livret d'accueil va vous permettre de vous familiariser avec la formation d'AES, d'en comprendre le fonctionnement et de découvrir l'environnement dans lequel vous allez évoluer selon votre statut.



## **2. Les fonctions de l'AES (Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'accompagnant éducatif et social)**

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/8/30/SSAA2123278A/jo/texte>

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluriprofessionnelle, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés dans le respect de la personne, de ses choix et de son consentement.

### **L'AES accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaires et de loisirs**

Les lieux d'exercice des AES sont très larges. Ils peuvent intervenir directement au domicile de la personne (particuliers employeurs, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...), en établissement social ou médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons d'accueil spécialisées (MAS), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), instituts médico-éducatifs (IME), des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), des maisons d'enfant à caractère social (MECS)...) dans structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, d'emploi et d'activités culturelles.

**Le D.E.A.E.S constitue le 1er niveau de qualification dans le champ du travail social. Toute personne diplômée peut envisager une continuité dans son parcours de formation, par voie directe, en professionnalisation ou par Validation des Acquis et de l'Expérience selon le parcours de chacun.**

### **3. L'accès à la formation (Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'accompagnant éducatif et social)**

**La formation d'accompagnant éducatif et social est ouverte sans condition de diplôme à toute personne d'au moins 17 ans à la date d'inscription (les critères d'admission directe sont inscrits dans l'arrêté du 30 août 2021)**

**Elle gratuite pour les candidats issus de la formation initiale, les demandeurs d'emploi ou les personnes sans activité professionnelle.**

**La possibilité de prise en charge de la formation par l'employeur, pour les personnes travaillant en CDI, est possible avec acquittement du coût de la formation (nous consulter si besoin)**

L'admission des candidats à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- de vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour appréhender la formation d'AES
- de repérer son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle
- de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel lié au métier d'AES
- de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

### **4. Durée de la formation et répartition théorique et pratique**

La formation d'AES proposée au Lycée Louis-Jacques Goussier offre une formation diplômante en formation initiale et continue, dans l'optique de favoriser et développer la professionnalisation des personnes travaillant auprès d'une population fragilisée reconnue et recensée par des indicateurs multiples (démographiques, orientations MDPH, enquêtes sociales, région...).

Cette formation pour adultes permet autant une primo-accession à un diplôme professionnel qu'à une formation initiale ou complémentaire dans un cursus de reconversion professionnelle.

Les compétences acquises permettent aux apprenants d'adopter une posture professionnelle adéquate face aux situations complexes rencontrées sur le terrain.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social peut être dispensée à distance en tout ou partie hormis les périodes de stage.

Elle comprend un total de 1407 heures de formation dont 546 heures de formation théorique, 21 heures consacrées à l'Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2 et de 840 heures de formation pratique. L'ensemble de la formation proposée au Lycée Goussier pour un parcours complet est organisé sur une amplitude de dix mois)

La formation est organisée par journée de 7 heures soit 35 heures semaines que ce soit en regroupement théorique au Lycée ou en immersion professionnelle en structure spécialisée (selon l'organisation propre à chaque service ou structure) Les temps de pause sont organisés selon la disposition de l'intervenant qui prévoit en principe une pause médiane de 15 minutes par tranche de 3h30 (ou plusieurs mini-pauses selon le travail sur place). Le midi, les élèves profitent d'une pause de 1h30 (de 12h à 13h30, qui peut être ramenée à 1h pour des raisons d'organisation que seul-e l'intervenant-e peut décider).

La formation théorique et pratique se décompose en cinq domaines de formation (DF) auxquels sont associés cinq blocs de compétences composant le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

La répartition du volume de formation théorique par domaine est la suivante :

**DF1 « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »** : 112 heures d'enseignements

**DF2 « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »** : 91 heures d'enseignements.

**DF3 « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »** : 105 heures d'enseignements.

**DF4 « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »** : 147 heures d'enseignements

**DF5 « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »** : 91 heures d'enseignements.

Le contenu des domaines de formation est précisé à l'annexe III « Référentiel de formation » de l'arrêté du 30 août 2021.

## **5. Les attendus en milieu professionnel**

La formation pratique est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des blocs de compétences.

La formation pratique donne lieu à une évaluation par les sites qualifiants.

Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures (24 semaines) est répartie sur deux stages au moins couvrant les cinq blocs de compétences.

Pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider. Pour un bloc de compétences, la durée de la formation pratique s'élèvera à 168 heures. En parcours partiel, le stagiaire devra effectuer à minima un stage dont la durée varie en fonction du nombre de blocs à acquérir.

**Le dossier d'inscription aux épreuves d'admission à la formation d'AES est à retirer au secrétariat de la formation AES, ou téléchargeable sur le site du Lycée GOUSSIER. Les dates lites de retrait et de dépôt des dossiers sont indiquées sur le site internet du Lycée Goussier.**

**Des portes ouvertes sont organisées sur la deuxième partie du premier trimestre de l'année civile. Elles s'organisent en principe le vendredi après les cours et le samedi matin.**

## **6. Le cadre de formation**

Le lycée est riche de ressources variées. L'intérêt d'une telle diversité permet de faciliter les démarches de collaboration entre professionnels. La mise en place de la formation ne peut s'envisager sans une équipe aguerrie d'intervenants formés aux métiers de la santé ou du secteur social, scolaire ou éducatif. Leur parcours professionnel individuel est un plus dans le partage et les transmissions auprès des élèves. Ils sont au cœur de l'intervention sociale et sont experts dans le transfert des savoirs. Ainsi, en choisissant les intervenants retenus pour la formation d'AES en lien avec le référentiel de la formation, nous prétendons de la capacité d'assurer la formation d'Accompagnant Educatif et Social dans toutes ses dimensions.



Le Lycée est accessible aux personnes en situation de handicap (ascenseur, rampe d'accès, WC) Les référents handicaps retenus au Lycée sont inscrits dans une démarche d'accompagnement et sont opérant, selon les demandes pour la mise en œuvre des adaptations demandées (matérielles, temporelles...)

## **7. Les finalités et objectifs de la formation**

Pour compléter les valeurs qui doivent être siennes, il est important que cette formation permette à l'apprenant d'acquérir des compétences propres à l'exercice du métier d'accompagnant éducatif et social.

Elle doit notamment permettre à chaque apprenant :

- d'adopter une posture professionnelle respectueuse des valeurs de référence
- d'adapter sa pratique professionnelle aux besoins des personnes dans les limites de ses compétences
- de s'adapter aux différents protocoles en vigueur dans tous les environnements professionnels
- de questionner sa pratique
- de s'investir dans l'accompagnement, des personnes et mettre en avant une posture d'accompagnant

## **8. Les méthodes et moyens utilisés**

**Pour atteindre les objectifs de la formation, il est organisé un accompagnement spécifique de moyens et de méthodes :**

- Cours assurés par des intervenants issus du secteur sanitaire, social ou médico-social, éducatif ou scolaire, du milieu associatif, de la communication, de l'animation, de l'art créatif, du secteur public ou privé, professionnels de terrain ou professionnels de la formation
- Intervention de centres spécialisés pour des interventions spécifiques
- Témoignages d'acteurs du champ du sanitaire, du médico-social ou du secteur éducatif
- Témoignages de personnes en situation de handicap
- Prise de notes, remise de cours ou de documentation
- Travail en cours collectif, en sous-groupes ou en autonomie partielle ou totale
- Orientation du travail personnel
- Élaboration de ressources documentaires internes à la formation
- Élaboration de dossiers documentaires, travaux en petits groupes avec présentation à l'ensemble de la classe
- Recherche d'informations (nouvelles technologies, visites, enquêtes)
- Utilisation de documents audio-visuels
- Études de cas/jeux de rôles
- Démonstration et pratique des techniques de soins, d'hygiène, de manipulation, de transfert
- Démonstration et pratique des techniques alimentaires, d'entretien...
- Utilisation de supports d'organisation du travail, de transmission, de communication
- Évaluations périodiques écrites
- Accompagnement individuel sur les écrits professionnels
- Travail en oral (individuel ou collectif) sur les analyses des pratiques professionnelles
- Évaluations périodiques orales en préparation des certifications
- Accompagnement personnalisé, suivi de la formation
- Utilisation du Centre de documentation et d'information du lycée professionnel pour créer un pôle d'information et d'accompagnement sur des recherches complémentaires liées à la formation
- Lien direct avec les délégués de formation dans un souci de transparence et de respect de la démarche de formation.



## 9. Les ressources du Lycée

Inclure la formation d'AES au Lycée Louis Jacques Goussier permet à l'ensemble des élèves d'être parfaitement intégrés aux dispositifs mis au profit des élèves comme la possibilité de profiter des espaces collectifs (self, cours intérieures, CDI)



Les élèves ont directement accès aux deux Centres de Documentation et d'Information (CDI) avec l'utilisation et l'emprunt de livres ou revues spécialisées, l'utilisation de matériel informatique relié à l'internet et la possibilité de travailler sur place en dehors des heures de cours AES.

Les formateurs disposent ainsi, lors d'un travail précis :

**De plusieurs salles de travaux pratiques composées comme suit :**

- Deux chambres équipées de 6 lits médicalisés avec potence, 3 mannequins articulés, 1 lève-personne, 1 fauteuil roulant manuel
- Une salle de puériculture comprenant 8 paillasse avec matelas, lavabos et nécessaires pour la toilette
- D'électroménagers pour l'entretien du linge
- D'une salle de cours



**D'un appartement pédagogique comprenant :**

- Une cuisine entièrement équipée
- Trois chambres ordinaires dont l'une avec matériel adapté au repassage et à la réparation du textile (petits travaux)
- Une salle de bain et une salle de douche
- Une salle de cours

**D'une salle attribuée à la formation d'AFGSU (Attestation de formations aux gestes et soins d'urgences) avec :**

- Mannequins
  - Défibrillateur
  - Tout le matériel portable utilisé à la dispense de la formation
- Une salle informatique composée de 25 ordinateurs
- La salle de cours des AES composée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur





## **D'un centre de documentation et d'information équipé de matériel informatique.**

Se rajoutent à ces équipements, les ateliers professionnels équipés comme de vrais salons tels :

- L'espace coiffure
- L'espace esthétique

**Tous ces espaces réunis permettent des mises en situation dans les cas suivants :**

- AFGSU / Premiers secours (mannequins, défibrillateurs)
- Transferts / Manutention des personnes lit/fauteuil – fauteuil/douche, (lit médicalisé, Fauteuil Roulant Manuel)
- Soins et hygiène corporelle
- Simulation à l'entretien à domicile
- Atelier cuisine
- Salons de coiffure, d'esthétique et de soins
- Connaissances techniques des logiciels, (modification des caractères sur un écran d'ordinateur pour une personne déficiente sensorielle en exemple, l'appropriation de différents logiciels permettant divers apprentissages adaptés auprès des personnes en difficultés)

Les élèves peuvent obtenir une carte de self, leur donnant la possibilité de prendre leur repas au self commun du Lycée. Ils peuvent bénéficier d'une priorité d'accès si la reprise en cours est programmée rapidement. Le coût d'un repas est accessible pour un grand nombre de consommateurs. Un micro-onde, bouilloire, cafetière sont disponibles sur une partie distincte de la salle de cours afin de leur permettre de se restaurer sur place.

